

COMMUNE DE GRÉZELS

2023.03
CA 2022

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de Membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 303-DE

Recu le 16/02/2023.

Quorum atteint : oui

VOTES

- Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention : 0

Date de convocation : 7 février 2022



L'an Deux mille vingt-trois, le lundi 13 février, le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge LEVERGEOIS, 1er adjoint,

Secrétaire de séance : Valérie JAMPIERRE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 138 366.96 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	124 062.01
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	48 067.60
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	14 304.95
Résultat cumulé au 31/12/2022	138 366.96
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	138 366.96
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 350.92
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	107 016.04
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibéré par le Conseil Municipal, à Grézels, le 13 février 2023

Sébastien PEREZ, maire



M. BERENGER
Excusé - Pouvoir à S. PEREZ

A. CHAPELET VOYE
Excusée - Pouvoir à S. LEVERGEOIS

C. COGNÉ
Excusée

Q. FOURNIÉ

A. JAECKEL
Absent

V. JAMPIERRE

P. JOUCLAS

S. LEVERGEOIS

M. PEROCHAU

M. RIVIERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

